



## ASSOCIATION GENAS YOGA

### Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 18 mars 2020

**L'Assemblée Générale n'a pu se tenir le 18 mars 2020 en raison de la pandémie du Coronavirus qui s'est abattue sur le monde. Le confinement étant décrété à partir du 15 mars 2020, il a été décidé de réaliser cette AG en visio conférence avec tous les membres du bureau, compte tenu que nous n'avons aucune visibilité sur la date de déconfinement et la reprise des cours qui semblent bien comprises.**

Lieu : VISIO CONFERENCE uniquement les membres du bureau le lundi 06 avril 2020 à 20h

6 membres du bureau en visio conférence  
75 pouvoirs.

Nous étions 187adhérents pour la saison 2018/2019

Le quorum est donc atteint (*quorum AG = 1/3 des adhérents soit 61 membres*)

L'AG peut donc délibérer.

## Ordre du jour

- Rapport moral - vote 1
- Bilan financier – vote 2
- Renouvellement du bureau et appel à candidature – vote 3
- Projets :
  - Forum
  - Evènement culturel
  - stages
- Questions divers

### • RAPPORT MORAL

- Il a été fondé le 15 février 1992 entre les adhérents aux présents statuts, une association régie par la loi du 1er juillet 1901, et le décret du 16 août 1961, ayant pour titre « Genas Yoga

lyengar ». Cette association a pour but la pratique du yoga.

Les horaires des cours restent inchangés, par contre nous avons créé cette année : UN cours dispensé par Frédéric FUZIER et l'année passée : DEUX cours dispensés par Agnès BADIN.

Les cours adultes tous niveaux du lundi – mercredi et vendredi sont dispensés par Gérard LHOPITAL, Professeur certifié méthode lyengar.

Ils se déroulent Salle n° 2 – Jacques Anquetil Rue de la Fraternité à GENAS les :

Lundi : 14 H 30 – 16 h 00  
Mercredi : 17 h 15 – 18 h 30  
18 h 45 - 20 h 00  
20 h 00 - 21 h 30

Les deux autres cours du vendredi dispensés par Agnès BADIN, Professeur certifié méthode lyengar :

Vendredi : 12 H 30 – 13h 45  
Vendredi : 18 h 00 – 19 h 15

Création pour l'exercice 2019-2020 d'un septième cours dispensé par Frédéric FUZIER

Vendredi : 19h30 – 20 h 45

- Pour l'exercice 2018-2019, Les adhérents étaient répartis en 6 cours.
- L'association regroupe désormais 187 adhérents, contre 159 l'année N-1

	<b>GENASSIENS</b>	<b>CCEL</b>	<b>EXTERIEURS</b>	<b>TOTAL</b>
FEMMES	118			
HOMMES	22			
<b>TOTAL</b>	<b>140</b>	<b>10</b>	<b>37</b>	<b>187</b>

140 genassiens, 37 extérieurs et 10 CCEL.

Augmentation des effectifs par rapport à l'exercice 2017/2018. L'association comptait 187 adhérents pour l'exercice 2018/2019 contre 159 adhérents en 2017/2018, soit + 28 adhérents par rapport à l'année N-1

Un stage a été organisé le 24 novembre, 21 adhérents ont pu participer à ce stage journée complète et 9 en demi-journée  
Un autre stage a également au lieu le 06 avril 2019.

OUTILS DE COMMUNICATION :

Notre propre site internet, nous permet désormais de communiquer l'ensemble des informations concernant le bon fonctionnement de notre association. Nous vous conseillons de vous connecter lorsque vous cherchez une information,  
Un grand merci à Aurélie.

**Le rapport moral est voté à l'unanimité**

- BILAN FINANCIER**

**ANNEE 2018/2019 :**

<b>CHARGES</b>	<b>DEPENSES 2018/2019</b>	<b>PRODUITS</b>	<b>RECETTES 2018/2019</b>
	<b>MONTANT</b>		<b>MONTANT</b>
<b>60 - ACHATS</b>	<b>1876.66</b>	<b>70 - solde bancaire</b>	<b>-216.72</b>
Fluides : eau, EDF, GDF			
Fournitures d'entretien et petit équipement	1792.12	Solde au 01/09/2018	-216.72
Fournitures administratives	84.54		
Autres fournitures PC disque dur etc..			
<b>61/62 - SERVICES EXTERIEURS</b>	<b>639.39</b>		
Locations			
Entretien et réparations			
Assurances	235.49		
Documentation			
Honoraires		<b>74 - SUBVENTIONS</b>	<b>0</b>
Cotisation internet	50.62	Etat	
Déplacements, réceptions, Kdo*	318.28	Commune 200 € + 200 € pour achats matériel	0
Frais postaux et télécommunications		Autres	
Divers et comite des fêtes	35.00		
<b>63 - IMPOTS ET TAXES</b>			
<b>64 - CHARGES DE PERSONNEL</b>	<b>27842.70</b>	<b>75 - AUTRES PRODUITS</b>	<b>52480.00</b>
Rémunération du personnel	16194.97	Cotisations adhérents	41770.00
Charges sociales + prélèvement source	10318.93	Autres stages	1210.00
Autres charges de personnel : stages	1928.80	Transfert sur livret A	9500.00
<b>66 - CHARGES FINANCIERES</b>	<b>15.61</b>	<b>76 - PRODUITS FINANCIERS</b>	<b>150.61</b>
Intérêts		Intérêts des livrets et placements	150.61
Autres charges financières – prele sepa	15.61		
<b>67 - CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>	<b>21600.00</b>	<b>77 - PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>	
Transfert sur livret A	21600.00		
<b>TOTAL CHARGES</b>	<b>51974.36</b>	<b>TOTAL PRODUITS</b>	<b>52413.89</b>
<b>RESULTAT</b>		<b>RESULTAT</b>	<b>439.53</b>

- Achats :
  - Tapis - couvertures – sangles – briques :
  - Nous avons également financé la formation de Gérard Lhopital et Agnès Badin à hauteur de 1200 € chacun sur présentation de facture

• ANNEE 2018-2019 : budget prévisionnel

CHARGES	PREVISIONS 2019/2020	PRODUITS	PREVISIONS 2019/2020
	MONTANT		MONTANT
60 - ACHATS	1000.00	70 - solde au 01/09/2019	439.53
61/62 - SERVICES EXTERIEURS	1740.00		
63 - IMPOTS ET TAXES			
64 - CHARGES DE PERSONNEL	35300.00	75 - AUTRES PRODUITS	56700.00
66 - CHARGES FINANCIERES	20,00	76 - PRODUITS FINANCIERS	110.00
67 - CHARGES EXCEPTIONNELLES	21000.00	77 - PRODUITS EXCEPTIONNELS	
<b>TOTAL CHARGES</b>	<b>59060.00</b>	<b>TOTAL PRODUITS</b>	<b>57249.53</b>
<b>RESULTAT</b>	<b>0,00</b>	<b>RESULTAT</b>	<b>1810.47</b>

Pour la saison 2018/2019,

➤ **l'adhésion annuelle** était de :

- 15€ **par famille** (conjoint + enfants) habitant à Genas
- 18€ **par famille** (conjoint + enfants) habitant **hors de Genas**
- 15€ pour **une** personne individuelle habitant Genas
- 18€ pour **une** personne individuelle **n'habitant pas Genas**

Pour la saison 2019/2020, les **adhésions sont inchangées**,

Pour la saison 2019/2020 : les **cotisations par trimestre** sont pour :

- 1 personne = 70 €
- 2 personnes d'une même famille = 135 €
- 3 personnes d'une même famille = 200 €
- 2 cours/semaine = 118 €
- Carte de 10 cours : 110 €

**Pour la saison 2020/2021 : les adhésions et cotisations restent inchangées.**

Saison 2020-2021	Adhésions annuelles	cotisations trimestrielle	cotisations annuelles	Total annual adh + cot
Genas <b>individuel</b>	15 €	70 €	210 €	<b>225 €</b>
Extérieur individuel	18 €	70 €	210 €	<b>228 €</b>
Genas <b>Famille 2 personnes</b>	15 €	135 €	405 €	<b>420 €</b>
Genas Famille 3 personnes	15 €	200 €	600 €	<b>615 €</b>
Extérieur famille 2 personnes	18 €	135 €	405 €	<b>423 €</b>
extérieur famille 3 personnes	18 €	200 €	600 €	<b>618 €</b>
Genas <b>2 cours/semaine</b>	15 €	118 €	354 €	<b>369 €</b>
Extérieur 2 cours/semaine	18 €	118 €	354 €	<b>372 €</b>
<b>Carte de 10 cours genas/ext</b>				<b>110 €</b>

- Compte tenu du nombre croissant d'adhérents, il nous semble opportun de ne pas augmenter les cotisations. Mais nous devons limiter le nombre d'adhérents par cours d'autant que nous serons contraints de respecter les gestes barrières de sécurité, se posera également le problème de matériel mutualisé. Nous aurons l'occasion d'en rediscuter dans quelques semaines pour adapter dans les meilleures conditions nos cours aux respects des consignes qui nous seront imposées;

### Le budget est voté à l'unanimité

- **COMPOSITION DU BUREAU actuel :**

Présidente : Mme Françoise BOTTEX-ANCIAN

Trésorier : Odile BASSO

Secrétaire : Aurélie CIPOLLA

Secrétaire adjointe : Agnès BADIN

Sans fonction : Annie PRINCIPAL et Fabien VELTEN

Tous les membres du bureau se représentent.

- **POINTS DIVERS**

Pour ce nouvel exercice, nous avons plusieurs projets que nous aimerions mener à bien :

- Participation à la Formation des professeurs
- Stages trimestriels des adhérents, en vue d'assurer à moyen terme la continuité des cours de yoga dans notre ville – canton.
- Une séance d'essai gratuite est proposée à tout nouvel adhérent sur le mois de juin et de septembre : cette année étant exceptionnelle, **aucun cours d'essai ne se fera en juin, en ce qui concerne le mois de septembre, il faudra attendre encore quelques semaines pour prendre la bonne décision, mais si nous voulons réduire les effectifs pour respecter les consignes de sécurité, pourquoi ne pas envisager de ne faire aucun cours d'essai cette année, et donner la priorité aux anciens adhérents : à suivre.**
- Participation au forum des associations **sous réserve du déconfinement**
- Participation à l'évènement culturel **idem**
- Maintenance du site web
- Achat de matériel – à définir
- Sensibiliser les adhérents au rangement du matériel en fin de cours. L'association fournit gracieusement le matériel et chacun devrait se sentir responsable.

### Approbation à l'unanimité

### Quelques informations / ces dates seront à confirmer

- ~~Le repas de fin d'année aura lieu le mercredi 24 juin 2020 à 20h30 : ne pourra se tenir cette année~~  
Nous restons sur la formule pique-nique, plus convivial. Les boissons seront offertes par l'association.  
Les cours de 18h45 et 20h sont regroupés. Le cours commencera à 19h
- ~~Le dernier cours de la saison aura lieu le mercredi 23 juin 2020~~
- Le forum des associations aura lieu le 05 septembre 2020 sous réserve de déconfinement
- La reprise des cours aura lieu : **date non définie à ce jour.**

- Prochaine AG 2021 : le mercredi 17 mars 2021
- Réunions de bureau : 22/10/2020 – 28/01/2021 et 29/04/2021

Nous remercions tout d'abord :

- Gérard LHOPITAL et Agnès BADIN pour leur professionnalisme, disponibilité et écoute,
- Frédéric FUZIER, notre nouveau professeur qui a bien voulu accepter de gérer un cours le vendredi et qui remplit pleinement sa fonction
- Mme CALLAMARD, adjointe aux sports pour son écoute et son aide permanente,

## Assemblée Générale Extraordinaire :

### Dans le Préambule, nous souhaitons compléter :

#### - 1 - l'objet de notre association

En effet, nous aimerions développer le yoga dans les maisons de retraite type « Le Verger » et faire découvrir le yoga aux enfants lors des congés scolaires

« Le règlement intérieur a pour objet de préciser les statuts de l'association GENAS YOGA et dont l'objet est la **pratique du yoga Iyengar et disciplines associées** ».

Cette modification est adoptée.

### 2 – Encaissement des cotisations :

#### **Titre I: Membres**

#### **Article 2: Adhésion-Participation aux cours**

*L'adhésion et la participation aux cours permettent de payer les assurances et les frais de fonctionnement dont la plus grande partie est constituée des salaires des professeurs.*

*Les montants de l'adhésion et de la participation trimestrielle aux cours sont fixés annuellement par le bureau.*

*Pour faciliter les tâches administratives du bureau (dont les membres sont des adhérents bénévoles), chaque adhérent réglera son adhésion et sa cotisation aux cours en début de saison*

**Compte tenu du nombre croissant des adhérents, il devient très difficile de gérer les cotisations par trimestre c'est pourquoi, nous avons envisagé d'encaisser les cotisations en un seul chèque. Compte tenu que l'AG n'a pu se dérouler de façon normale, nous inciterons les adhérents à régler en une seule fois si cela est possible,**

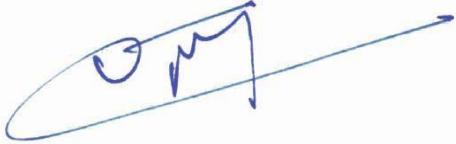
**Ce point sera remis à l'ordre du jour lors de l'assemblée générale de la saison 2020-2021**

#### **Quelques Rappels :**

- Toute adhésion versée à l'association est définitivement acquise. Il ne saurait être exigé un remboursement d'adhésion en cours d'année en cas de démission, d'exclusion ou de décès d'un membre.

- Les membres d'honneur ne paient pas d'adhésion sauf s'ils décident de s'en acquitter de leur propre volonté.
- En cas de maladie avec hospitalisation ou de force majeure, la participation aux cours sera remboursée au prorata du nombre de cours restants, **sous réserve** que le certificat médical soit envoyé **sous 72 heures** au président : faire la demande par écrit au président. Le bureau décidera du bien-fondé du remboursement.
- Aucune somme ne sera versée directement aux professeurs par les adhérents.

**Fin de la visio à 22h10.**

A handwritten signature in blue ink, consisting of a large, stylized 'F' and 'B' followed by a long horizontal line extending to the right.

Françoise BOTTEX ANCIAN